

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
sont des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annon-
ces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Marcucès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and departure/arrival times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 2 Septembre 1873

La volée de bois vert donnée il y a quelques jours par le Journal des Débats, sur les épaules radicales a fait de telles blessures qu'il y a eu des cris et des rugissements. Le Journal des Débats répond aux plaintes de MM. les vrais républicains par un article des plus remarquables que nous reproduisons.

« Hommes d'esprit et sceptiques. » Il paraît que ce genre d'argument répond à tout. Quant à la première épithète, nous en prenons notre part, et nous nous contentons de ne pas la rendre à ceux qui nous l'adressent. Quant à la seconde, c'est triste à dire, mais nous ne nous en défendons pas plus que de l'autre. Il n'est pas permis d'être sceptiques en fait de morale et d'honnêteté, mais de nos jours il est bien difficile de ne pas l'être en fait de formes de gouvernement.

Voilà l'avertissement que nous avons voulu donner aux républicains qui avaient la prétention de fonder la république à eux seuls et pour eux seuls. Les hommes libres qui ne veulent pas accepter la royauté de droit divin subissent encore moins la république de droit divin, et entre les deux théocraties le choix de la France ne sera pas douteux.

Est-ce à dire que cette grande majorité des Français, qui veut et qui demande l'ordre et la liberté, et semble fatalement destinée à ne jamais les réunir, est-ce à dire qu'elle soit prête à passer avec armes et bagages dans le camp de la monarchie absolue et irresponsable? Non. Nos armes et nos bagages, ce sont les libertés publiques; ce sont nos droits. Nous ne sommes pas disposés à les livrer, et nous ne les confierons qu'à des mains qui se lèveront pour jurer de les respecter.

lois et de mœurs qui font partie de son être. On n'empêchera pas que les destinées de la maison de Bourbon, qui s'appelle la maison de France, ne soient liées aux destinées de la France elle-même.

Quand nous avons dit que si la république, compromise par les folies de ses sectaires, subsistait encore, ce n'était point par ses propres forces, nous avons voulu dire qu'elle avait vécu surtout par la division des partis monarchiques. Aussi longtemps que cette division durait et qu'il pouvait y avoir dans la monarchie deux partis comme deux prétendants, le rétablissement de la royauté était impossible. Or cette division n'existe plus. La démarche du petit-fils de Louis-Philippe ne constitue pas une fusion, comme on le dit improprement; elle est la reconnaissance d'un droit, elle est un acte de soumission, et ceux qui voudraient lui ôter cette signification ne lui en laisseraient aucune.

Voilà l'avertissement que nous avons voulu donner aux républicains qui avaient la prétention de fonder la république à eux seuls et pour eux seuls. Les hommes libres qui ne veulent pas accepter la royauté de droit divin subissent encore moins la république de droit divin, et entre les deux théocraties le choix de la France ne sera pas douteux.

Est-ce à dire que cette grande majorité des Français, qui veut et qui demande l'ordre et la liberté, et semble fatalement destinée à ne jamais les réunir, est-ce à dire qu'elle soit prête à passer avec armes et bagages dans le camp de la monarchie absolue et irresponsable? Non. Nos armes et nos bagages, ce sont les libertés publiques; ce sont nos droits. Nous ne sommes pas disposés à les livrer, et nous ne les confierons qu'à des mains qui se lèveront pour jurer de les respecter.

Il y a des doctrinaires légitimistes qui, plus royalistes que le roi, déclarent qu'un roi légitime ne peut pas prêter serment, parce qu'il n'y a pas de pouvoir supérieur, ni même égal au sien. Nous ne leur dirons point qu'il faut suivre le progrès des temps, ce serait contraire au Syllabus; nous les engagerons au contraire à retourner à l'histoire ancienne. Les Chartes ont toujours été des conventions entre les rois et la nation, des contrats engageant les deux parties, et les rois prenaient serment à chaque cérémonie du sacre.

Ce qu'il y a de plus clair jusqu'à présent dans la situation, et même la seule chose claire, c'est qu'il n'y a plus, en cas de royauté, qu'un seul roi possible. M. le comte de Paris, en rendant hommage à la royauté héréditaire, a nécessairement abdiqué toute royauté élective. D'autre part, la réconciliation des deux branches de l'ancienne maison royale n'est qu'une affaire de famille et ne peut être un engagement pour la nation. M. le comte de Paris, d'après le langage qui lui a été prêté, a déclaré qu'il ne faisait qu'une démarche personnelle, et qu'il n'avait point qualité pour traiter. C'est la vérité. Nous n'avons, et nous parlons comme tous les simples citoyens, nous n'avons pas de réconciliation à faire ni de pardon à demander. Il n'y a plus d'orléanistes,

mais il y a toujours des hommes qui veulent vivre sous un régime garanti par des lois.

Nous ne savons si le petit-neveu de Louis XIII est doué de la clairvoyance de son grand-oncle. Assurément il est le maître de suivre l'heureux exemple de la république et de se rendre encore plus impossible qu'elle; mais alors, entre les folies blanches et les folies rouges, nous ne savons plus, ou plutôt nous savons malheureusement trop, ce que deviendra la France.

JOHN LEMOINNE.

A côté des explications du Journal des Débats, nous croyons devoir placer un article également important du Journal de Paris :

Les diverses attitudes prises par la presse républicaine depuis que le mot de Monarchie a été prononcé pour la première fois sont assez curieuses à noter.

Au début, ce fut comme une explosion de colère et de rage : — Mais c'est un coup d'Etat ! s'écrièrent à l'envi tous les journaux thieristes et gambettistes; mais c'est un attentat contre la souveraineté nationale ! mais c'est une insurrection. L'Assemblée n'a pas le droit de faire la Monarchie. Tout ce qu'elle tentera dans ce sens est illégal. Elle a été nommée pour faire la paix ou la guerre. La politique lui est interdite. Cette thèse était assez difficile à soutenir. Et ceux qui la défendaient le savaient bien, eux qui, par décret dictatorial, à la veille des élections de 1871, avaient essayé d'enlever l'éligibilité à des catégories entières de candidats, uniquement parce qu'ils les suspectaient d'hostilité contre la République. Il fallut donc l'abandonner.

On se calma. Au cri de guerre succéda la note railleuse. Les hommes d'Etat du parti s'en donnèrent à cœur joie : — Songer à restaurer la Monarchie, en France, en plein dix-neuvième siècle, après tant d'essais malheureux depuis quatre-vingts ans. C'est insensé ! ces gens-là sont fous ! Ce n'est pas à Mazas, c'est à Charenton qu'il faut les enfermer.

La question est entrée aujourd'hui dans sa troisième phase. On ne proteste plus, on ne raille plus, on commence à discuter. Le changement est sensible; et ce descrecendo ne laisse pas que d'être d'un assez bon augure.

A l'extrême rigueur, écrivent certains journaux républicains, le rétablissement du régime monarchique en France ne serait peut-être pas impossible : ce qui rend l'idée irréalisable, c'est que la Monarchie dont on parle est précisément celle dont les conséquences sont le plus redoutées. La royauté de M. le comte de Chambord, c'est le retour aux principes et aux traditions d'avant 89. La France ne peut pas se résigner à subir un pareil régime.

Si le rétablissement de la Monarchie légitime devait avoir de telles suites, nous nous garderions bien de lui prêter notre concours. Mais est-ce que rien de semblable est à supposer ?

Lorsque les journaux républicains parlent comme d'un fait certain du retour de la dime, de la corvée et du droit du seigneur, ils savent bien que ce sont des billevesées, bonnes à amuser les imbéciles. Lorsqu'ils affectent de croire à la possibilité de nouvelles dragonnades ou d'une autre St-Barthélemy, ils ne sont pas plus sincères; et les rédacteurs de ces feuilles doivent bien rire, si quelque lecteur crédule prend leurs terreurs au sérieux.

Dira-t-on que l'égalité civile, la répartition proportionnelle de l'impôt, l'admission de tous les citoyens aux fonctions publiques, la liberté individuelle, la liberté politique, se trouvent menacées

par l'avènement au trône de M. le comte de Chambord ? La première Restauration n'a-t-elle donc pas respecté tous ces droits ? Louis XVIII fut-il un roi d'ancien régime ?

Ce fut un souverain très-libéral, personne ne l'a jamais nié. Pourquoi son petit-neveu suivrait-il d'autres traces ? « Je veux bien traiter avec l'Assemblée de Versailles, qui est l'organe légal de la nation ! » aurait dit récemment M. le comte de Chambord. Voilà un langage, ce nous semble, qui ne dénote en aucune façon des prétentions à l'absolutisme. Traiter, c'est discuter, c'est négocier; ce n'est point s'imposer.

Et le cléricalisme, et les empiètements de l'Eglise sur l'Etat, et les billets de confession et la messe obligatoire ? Avec Henri V, la liberté de conscience est perdue !

Ces craintes n'ont aucune base sérieuse, somme toute, ce sont des idées très-répandues. Les adversaires passionnés de la Monarchie les propagent avec ardeur. Mais sur quoi reposent-elles ? Sur rien. Est-ce que les lois ne seront pas ce que les feront nos députés ? pense-t-on que M. le comte de Chambord ignore à ce point les principes du droit moderne, qu'il songe à recommencer Louis XIV ? Il a toujours vécu hors de France, cela est vrai. Mais quels sont donc les pays où le gouvernement parlementaire et constitutionnel ne soit pas aujourd'hui en vigueur ? L'Angleterre, la Belgique, l'Italie, l'Autriche, la Hollande, la Suède, le Danemark, etc., etc., ne connaissent pas d'autre régime politique. Suppose-t-on à M. le comte de Chambord l'intention de prendre modèle sur le czar ou le sultan de Constantinople ? Non; n'est-ce pas ? Que redoute-t-on alors ?

Revue des Journaux

Concorde

(Journal de Versailles).

Les principaux organes de l'opinion publique en Angleterre rendent pleine justice à l'attitude de notre gouvernement. Malheureusement on ne rencontre pas la même impartialité dans tous les journaux du continent. Plusieurs d'entre eux semblent à l'affût des difficultés que pourrait engendrer notre situation ou des fautes que nous pourrions commettre. Se lançant dans le domaine de la fantaisie, ils annoncent tantôt un prétendu traité entre l'Allemagne et le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, tantôt une croisade contre l'Italie pour la restauration de la souveraineté temporelle du Pape, tantôt une intervention en Espagne ou la reconnaissance des carlistes comme belligérants. Ces inventions sont accompagnées de commentaires où l'inexactitude des faits rivalise avec la violence et la grossièreté du langage. Ce qu'il y a de plus affligeant, c'est de voir trop souvent des journaux français se faire l'écho de pareilles correspondances et chercher leur inspiration dans les colonnes de feuilles étrangères chez lesquelles la malveillance contre la France n'est tout au moins pas un oubli de tout sentiment patriotique.

Presse.

Le nom du régime sous lequel nous devons vivre de nous importe guère, pourvu que nos droits et nos libertés nous soient garantis par

un contrat solennel.

Nous jugeons que la prospérité d'un pays dépend des institutions plus encore que des formules, et nous ne pensons pas, comme les républicains naïfs, qu'un peuple est libre quand le chef de l'Etat se qualifie *citoyen*, opprimé quand on l'appelle *sire* !

Ces grandes querelles sur l'étiquette, le titre et le drapeau prêteront à rire aux générations futures, et l'on croira difficilement que pendant des années les Français se soient insurgés, battus et finalement massacrés parce qu'ils n'étaient pas d'accord sur la couleur d'un emblème ou la dénomination officielle d'un personnage représentatif.

Swift a publié à ce sujet quelques pages prophétiques qu'il est peut-être bon de relire aujourd'hui :

L'empire de Lilliput était, nous dit-il, déchiré par deux factions redoutables : les *gros boutiens* et les *petits boutiens*.

Les premiers voulaient que le peuple cassât les œufs par le gros bout ; les autres soutenaient l'opinion contraire.

Ne pouvant s'accorder, les deux partis en vinrent aux armes, et l'empire y pensa périr.

Patrie.

Il n'y a plus à en douter, M. Thiers a pris la suite des affaires de la maison radicale Gambetta et C^e. C'est lui qui pendant ces vacances, s'est chargé de voyager pour le compte des entreprises révolutionnaires, pendant que l'ex-dictateur reste dans le repos. C'est M. Thiers qui va de ville en ville, qui se fait acclamer, qui prononce des harangues et qui fait apparaître aux balcons sa tête blanche et ses petits bras agités.

M. Thiers a eu une idée fixe : celle de nous gouverner et de nous infliger la République des résignés. Déchu de ce rêve, il entreprend de se venger par l'agitation. Le radicalisme a trouvé en lui un apôtre voyageur, un avocat malfaisant et disert qui fait beaucoup mieux les affaires que les bavards des clubs. Et les radicaux le savent si bien, qu'ils se taisent pendant que l'ex-illustre vieillard parle à leur profit. Tout leur rôle consiste à encourager, à organiser les démonstrations (dites spontanées) et à applaudir vigoureusement.

La ville de Nancy va avoir son tour. Il n'y a plus à en douter : le maire a annoncé au conseil municipal que M. Thiers viendra faire sa visite à la ville lorraine.

Tout ce que les communards comptent d'amis à Nancy, tout ce que les radicaux y possèdent de compères, tout ce que la République rouge ou bleue y compte de partisans, va être en liesse. Au lieu de laisser la France se remettre en paix au travail, aux affaires, aux idées d'ordre et de calme, les radicaux ont résolu de l'agiter par tous les moyens et de la tourmenter à tout prix. C'est leur spécialité traditionnelle.

Pour notre compte, nous ne le regrettons pas outre mesure. Il est bon que le pays, déjà très lassé de ces bruits et de ces intrigues, en éprouve encore plus de fatigue ; il est bon que cette lassitude arrive au dégoût : elle y va.

Il nous plaît encore essentiellement de voir M. Thiers jeter le masque conservateur sous lequel il avait caché si longtemps ses manœuvres, et se montrer ouvertement se substituant à M. Gambetta. Le voilà, après toute une longue vie d'intrigues politiques, achevant sa carrière dans les tournées de propagande révolutionnaire et se faisant l'agent de l'agitation radicale.

Cette fin est celle que nous lui avons toujours prédite, et ce couronnement de sa carrière montrera, à ceux qui s'étaient fait illusion, que nous ne nous étions trompés ni sur M. Thiers, ni sur ses convoitises. Mais l'ex-président ne s'arrêtera pas là ; il ira plus loin encore dans la voie où l'orgueil irrité le pousse, et chaque pas en avant l'enfoncera de plus en plus dans le rôle de dissolvant et de perturbateur qui a toujours été dans son tempérament. Les applaudissements des radicaux prouvent d'ailleurs qu'ils partagent entièrement notre appréciation à cet égard.

Le discours prononcé à Evreux par M. le duc de Broglie a la bonne fortune assez extraordinaire de plaire aux journaux les plus divergents. D'un côté le *Siccle*, le *Rappel*, le *National* et autres radicaux se réjouissent d'y trouver un enterrement « des intrigues monarchistes » ; d'une autre part les journaux royalistes, comme l'*Union*, félicitent le gouvernement de ne point imiter les manœuvres

despotiques de M. Thiers et de ne point prétendre à diriger l'Assemblée ; le *Français* loue avec raison le ministère de ne pas outrepasser le rôle qui lui convient ; le *Moniteur* félicite le ministre de « s'être tenu en dehors des partis, et d'avoir observé cette impartialité » qui sied au gouvernement ; le *Journal de Paris* lui adresse le même éloge ; et les feuilles impérialistes se déclarent satisfaites de voir dans une phrase de ce discours, si mesuré pourtant, « le coup de grâce de la fusion ».

Puisqu'à des points de vue très divers tout le monde se tient pour content, nous n'avons qu'à féliciter à notre tour le ministre d'avoir pu faire tant d'heureux à la fois. Laissons maintenant aux événements le soin de donner raison à qui de droit.

Il faut faire une réserve, pourtant : le *Bien public* n'est pas satisfait. Il continue à verser des flots d'amertume. Cet ex-officier de l'ex-président s'efforce de nous démontrer que le seul espoir, le seul dénoement, la seule solution est... M. Thiers. On peut juger, par là, qu'au milieu des préoccupations publiques, il reste encore quelques heures pour l'aimable gaieté qui distingue le caractère français.

L'Assemblée et la France ont repoussé ce vieillard obstiné qui se cramponnait au pouvoir, et l'en ont arraché malgré ses suprêmes efforts. Cette pénible extirpation n'aurait eu lieu que pour en revenir un jour à M. Thiers ! En vérité, si la nation en était réduite à cela, elle serait bien à plaindre, et le dénoement serait trop dérisoire. Fort heureusement il n'est pas à redouter, et le *Bien public* a voulu s'égarer des frayeurs que répandrait une pareille supposition.

Gazette de France.

Les feuilles républicaines citent avec complaisance les appréciations de la presse étrangère contraires au rétablissement de la monarchie en France. L'Allemagne, on le sait, entrevoit avec la plus vive inquiétude la réorganisation de notre pays sous la dynastie qui nous a donné la Franche-Comté, la Flandre, les Trois-Évêchés, l'Alsace et la Lorraine. L'Italie s'épouvante à la seule pensée de la restauration. Les feuilles allemandes et les journaux italiens expriment nettement sur ce point les sentiments que fait naître chez eux la perspective d'un retour de la France à la royauté légitime.

Les adversaires de la monarchie reproduisent avec empressement les articles écrits à l'étranger dans ce sens, et cherchent à tirer parti, au profit de la République, du mécontentement et des craintes de nos ennemis. C'est ainsi qu'on les avait vus, après le 24 mai, exploiter les lenteurs de la diplomatie et insinuer que la chute de M. Thiers et l'avènement du maréchal de Mac-Mahon auraient pour résultat de retarder l'évacuation, peut-être même de faire naître des complications et de ramener l'armée allemande dans les départements déjà libérés. Il est piquant de voir le parti qui voulait « la guerre à outrance », tant que la guerre paraissait servir les intérêts de la démagogie, montrer aujourd'hui tant de déférence, tant d'humilité pour l'étranger.

La vérité est que, dans toutes les chancelleries, on comprend parfaitement deux choses : la première, c'est que la France sera condamnée à l'impuissance tant que, sous le nom de République, elle sera livrée aux ardentès compétitions des partis ; la seconde, que la monarchie peut seule lui permettre de se relever et de reprendre en Europe la situation que les fantes de l'Empire et les folies des républicains lui ont fait perdre.

Voilà ce qui ressort avec clarté de tous les jugements qu'ont émis les journaux étrangers à propos de l'entrevue de Frohsdorf ; les uns s'en expriment avec colère, les autres avec sympathie ; c'est là toute la différence. Tous sont d'accord au fond. L'état général des choses en Europe est tel, en effet, qu'il est bien facile de comprendre d'avance les conséquences du triomphe définitif en France des principes conservateurs, dont la royauté légitime est la plus haute expression et la plus forte garantie.

INFORMATIONS

LES RÉPUBLICAINS JUGÉS PAR EUX-MÊMES.

(La scène se passe aux Cortès espagnole.)

« Je ne viens pas vous demander pardon, mais justice, » commença par dire le député de Salamanque ; puis, s'adressant aux ministres

et à la majorité : « Ce que vous me reprochez, fit-il, j'en suis l'auteur. J'ai agi comme vous en bien d'autres occasions, et au même titre que vous. Croyez-vous représenter la légalité ? Je ne le pense pas, parce que sinon, je vous rappellerais que vous y avez manqué le jour-même où vous vous êtes constitués en Assemblée souveraine avec le Sénat et avez proclamé la République ; vous avez violé la légalité lorsque vous avez ignominieusement chassé d'ici l'Assemblée qui s'y trouvait. Au nom de quelle légalité parlez-vous donc ? Est-ce de celle qui émane du droit révolutionnaire ? Si c'est de cette légalité-là, vous n'avez pas qualité pour me juger, car c'est du même droit que vous avez usé que, mes amis et moi, nous avons proclamé le canton de Salamanque. En venant au congrès, j'ai pensé rendre service à mon pays. Je me suis trompé. Cela n'était pas possible. Ici, l'on ne peut s'attendre qu'à des essais ridicules, car rien de sérieux ne saurait sortir d'entre des comédiens et des bouffons. »

On lit dans l'*Océan*, au sujet de l'arrestation de M. Ferrand :

C'est bien à tort qu'on a blâmé ou plaisanté le luxe des précautions prises par le parquet de Quimper, car cette arrestation présentait en réalité les difficultés les plus sérieuses. Le château de Lesnevar a plusieurs issues, et il était évident qu'à la première alerte, voire même au moindre soupçon, le châtelain n'aurait pas manqué de prendre la clef des champs, à moins qu'il n'eût choisi la voie de mer, l'anse Saint-Laurent étant à dix minutes de sa propriété. D'un autre côté, l'ami de Gambetta est d'une taille et d'une force peu communes et manie parfaitement le pistolet. L'importance de la capture justifiait d'ailleurs les habiles dispositions prises par M. le procureur de la République.

Dès le point du jour, les abords de Lesnevar étaient surveillés par les brigades de Concarneau, Rosporden et Fouesnant.

Ce n'est qu'à midi, après interrogatoires et perquisitions, que M. Ferrand quitta le palais de Lesnevar pour la prison de Quimper. Il était dans une voiture à lui, simplement accompagné du maréchal-des-logis de la gendarmerie. Aujourd'hui il est à Paris...

Le châtelain de Lesnevar est originaire de Nantes ; il a servi dans l'armée. En quittant le service, il essaya de l'industrie à Alger et échoua.

En 1870, M. Ferrand se retrouvait à Paris dans une situation précaire. Les événements qui ont eu pour la France des conséquences si désastreuses devaient avoir pour M. Ferrand le contre-coup le plus heureux. A la suite de nos revers, l'ancien sous-officier achetait Lesnevar sur ses économies, et, si l'on en croit la chronique, le château d'Avenel n'était qu'un pigeonier à côté de celui de M. Ferrand. Tout y est d'un luxe princier et du meilleur goût. C'est un hommage que nous nous plaisons à rendre à cet austère républicain. Salle à manger en vieux chêne, bahuts de toute beauté, chambres à coucher plus qu'irréprochables, salons splendides, boudoir capitonné, satin et or et le portrait du maître... Gambetta, s'étalant à la place d'honneur. Comme de juste !

Maison de garde qu'enverrait plus d'un bon bourgeois, douze voitures sous la remise, chevaux rapides, écuries princières, etc... Vive cette bonne République si douce à ses farouches adeptes !

On dit — faut-il le croire ? — que M. Ferrand, désertant les horreurs du siège, est sorti de Paris, en ballon, avec une petite délégation de trente-et-un millions dans sa poche ! L'on ajoute — est-ce bien possible ? — que sur ce chiffre il y aurait un *coulage* de dix-sept millions !... que les bœufs fournis par l'illustre ballonnier auraient coûté une moyenne de trois à quatre mille francs l'un, et l'on trouve que c'est un peu cher !

On s'est beaucoup préoccupé depuis quelques jours d'arrestations d'insurgés de la Commune qui vauquaient tranquillement à leurs affaires, et l'on a cru qui s'agissait d'individus dont la coopération aux crimes de la Commune venait d'être découverte : c'est une erreur, et voici la vérité sur ces faits, qui excitent au profit de leurs clients l'indignation des feuilles radicales.

Lorsque se poursuivit l'instruction contre les misérables du 18 mars, un grand nombre, qu'appuyaient de puissantes recommandations

républicaines, donnèrent, pour expliquer, et justifier leur complicité, soit comme soldats, soit comme fonctionnaires de la Commune, cette raison qu'ils étaient là par les ordres de hauts personnages à titre d'espions. Beaucoup invoquèrent, ainsi que le prouvent les dossiers, le nom de M. Thiers ; d'autres ceux de républicains arrivés, de diplomates, de chefs de parti, etc. Certaines influences aidant, et sans qu'on allât aux preuves, la plupart de ces hommes furent mis en liberté, mais sans qu'il fût rendu d'ordonnance du non lieu. Les dossiers de ses individus sont depuis quelque temps revus avec soin, et comme leurs allégations ne sont rien moins que prouvées, que d'ailleurs, pour quelques-uns, ces allégations contrôlées ont amené des découvertes curieuses, le gouvernement fait procéder à l'arrestation de ces libérés provisoires, et reprend contre eux l'instruction abandonnée. C'est ainsi qu'un sieur D..., qui a rempli des fonctions très importantes sous la Commune, a été remis entre les mains de la justice, après avoir été d'abord relâché.

Les élections qui ont eu lieu dimanche dernier dans le canton de Flogny (Yonne), pour l'élection d'un conseiller général, contiennent une sévère leçon à l'adresse du parti conservateur. Il est vrai que la même leçon a été donnée déjà plus de mille fois à ce parti sans qu'il en ait profité.

Au premier tour de scrutin, le candidat radical, M. Gaspard, avait obtenu à Flogny environ 150 voix de moins que les deux candidats conservateurs, MM. Millon et Simonet. Le désistement de celui des deux qui avait réuni le plus faible chiffre de suffrages assura donc la victoire des conservateurs, plus nombreux que les radicaux dans le canton de Flogny.

Malheureusement, les choses ne se sont point passées ainsi, et au lieu de se réunir sur le terrain de la politique. La question des préférences personnelles s'en est mêlée et a amené l'abstention d'un certain nombre d'électeurs amis de l'ordre, mais incapables de lui sacrifier leurs sympathies ou leurs antipathies. Il en est résulté qu'au scrutin de ballottage, le candidat radical, sans avoir gagné une voix, mais aussi sans en avoir perdu une seule, a vu sa minorité de 150 voix se transformer en une majorité de 84, et qu'il a été élu.

C'est ainsi que, grâce à leur discipline, les radicaux de Flogny, moins nombreux que leurs adversaires, seront néanmoins seuls représentés dans le conseil général de l'Yonne, tandis que les conservateurs, qui ont pour eux le nombre, l'importance et la capacité, ne le seront pas ; se prévalant d'ailleurs du résultat de l'élection, les journaux rouges ne manqueront pas de dire que le canton de Flogny leur appartient.

Ce qui vient d'arriver dans un coin de la Bourgogne se reproduit dans toute la France ; voilà pourquoi nous insistons sur l'incident de Flogny. Les divisions du parti conservateur faussent partout le suffrage universel au profit de leurs adversaires.

Un enterrement civil.

(Etude réaliste.)

(Devant la maison mortuaire, Zidore, séduit par la simplicité du corbillard, s'arrête. Entre Adophe.)

Adophe. — Quien, Zidore ! Qué tu fais là ? T'es invité ?

Zidore. — Non, j'viens de mon propre mouvement. C'est pour faire nombe.

Adophe. — Tu connais donc pas le défunt ?

Zidore. — Je te dis que viens pour assister à un enterrement civil ; j'en rate pas un ; histoire de rire !

Adophe. — Alors c'est pour embêter Ernoul ?

Zidore. — Et tout le gouvernement avec. Tu vas rester avec moi.

Adophe. — J'ai pas l'temps. Mon patron m'attend.

Zidore. — Voyons ! ne fais pas ta sophie, j'passe une tournée en revenant du cimetière.

Adophe. — Blague dans le coin ?

Zidore. — Foi de gentilhomme.

Adophe. — Ça va ; mais j't'avis, moi j'ai pas l'ronde.

Zidore. — Montons voir la famille. Ça la soulagera de voir des amis.

Adophe. — Où qu'est ? Au 41 ou au 39 ; y a pas de cierges.

Zidore. — Puisque c'est un enterrement civil, gommeux !

Adophe. — Ça n'fait rien. Les cierges c'est comode pour montrer le chemin.

Zidore. — T'es donc un libe penseur ?

(Ils montent.)
Zidore. — Tu vois c'pétit. Ce doit être le fils ; il

envie de pleurer ; mais il rengaine ses larmes, parce qu'il y a un journaliste qui les regarde.

Adophe. — Il ne parle à personne. Personne ne lui parle.

Zidore. — C'est bêtise ! Tout ça c'est des inconscients, des libres penseurs, comme nous. Y ne viennent pas pour l'enterrement ; — ils viennent pour embêter Ernoul.

(Le cortège se met en route.)

Zidore. — Dis donc, tiens, regarde sur le trottoir ce prêtre qui nous regarde passer ?

Adophe. — Un otage ! Ous qu'est mon escopette ?

Zidore. — Il a l'air vexé.

Adophe. — Oui, j'crois qu'ça l'fait loucher ; y doit rien rager.

Zidore. — Aussi, pourquoi qu'ils veulent nous embêter avec leur immortalité de l'âme, leurs consolations et le repos éternel ?

Adophe. — Des emblèmes, quoi !

(Au cimetière.)

Zidore. — Nous v'la arrivés. Ça ne sera pas long, à moins qu'on fasse un discours sur la fosse.

Adophe. — Oui, v'la un monsieur qui parle.

Zidore. — T'entends ce qu'y dit ?

Adophe. — Y parle de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Zidore. — Ça n'a pas d'rapport avec le défunt.

Adophe. — Puisque c'est pour embêter Ernoul.

Zidore. — Le v'la qui s'arrête. Il a un cheveu.

Adophe. — Malheur ! v'la qu'on fait une quête. Tien sur toi.

Zidore. — Un rond, et un bouton de guêtre.

Adophe. — Donne-moi le bouton de guêtre.

Zidore. — V'la la boîte qui arrive avec le citoyen Mazette, y a une roue de derrière (écu de 5 francs) et deux demi-veilleuses (deux pièces de 50 centimes). Mets ton bouton.

Adophe. — C'est fini. On a descendu l'mort.

Zidore. — Tiens, v'la le petit qui pleure, y s'jette à genoux, près de la fosse. C'est un lâcheur.

Adophe. — Un puant : il n'a pas de cœur.

Zidore. — Ça lui fait peut-être de la peine, d'avoir enterré son père, sans un p'tit mot d'adieu.

Adophe. — Tiens ! v'la c'qu'y m'fait faire !... (Il hausse les épaules.)

(Dans la rue.)

Zidore. — Viens-tu nous ballader ?

Adophe. — Tu m'a dit que tu payerais quelque chose chez le mastroquet.

Zidore. — Un mélé-casse. C'est ce qu'y a de plus bah aux pommés.

Adophe. — Tu n'te fend pas d'une absinthe ?

Zidore. — Gueummé ! p'tère. Et ta sœur ?

Adophe. — Tiens, v'la un des frères qui était avec nous à l'enterrement. Demande-lui l'nom du défunt. Paul l'savoir.

Zidore. — T'as raison. Dites donc, citoyen, comment qui s'appelle le brave homme qui vient de souffler sa lampe ?

Le Citoyen. — Y s'appelle madame Boquignon.

Adophe. — C'était pas un homme ! j'm'en étais pas douté.

Zidore. — Qué qu'ça fait, pourvu que nous ayons embêté Ernoul.

(Figaro.)

Chronique locale

et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL

Présidence de M. Roques.

Fin de la séance du 21 août.

Le département pour donner satisfaction dans la mesure qui lui incombe à la demande de l'hospice de Cahors, ne pourrait donc qu'augmenter le crédit de 8,000 fr. affecté à nos établissements hospitaliers.

Le conseil général admet le principe d'une augmentation dans le prix de la journée des malades indigents ; laisse à M. le Préfet, conformément à la loi du 7 août 1851, le soin d'arrêter, d'accord avec la commission de l'hospice, et au mieux des intérêts engagés la somme à payer, et, en prévision de l'augmentation de dépense, dit que la subvention départementale et communale, inscrite à l'art. 1^{er} du sous-chapitre XII, sera augmentée de 2,666 fr. par la commission, conformément aux propositions de M. le préfet. Ces conclusions sont adoptées par le conseil et le sous-chapitre 8 demeure arrêté à la somme de 19,366.

La commission des travaux publics, après avoir pris connaissance du rapport de M. l'inspecteur des lignes télégraphiques, a reconnu qu'il était essentiel d'encourager le développement du réseau télégraphique du département. Elle est d'avis, en conséquence, qu'il y a lieu de maintenir au budget l'inscription d'un crédit de 2,000 fr., destiné à venir en aide aux communes qui voudraient établir des postes télégraphiques, et dont les ressources seraient insuffisantes. Elle croit que ces subventions devraient,

être accordées de préférence aux chef-lieux des divers cantons du département.

Après cet exposé, le rapporteur donne connaissance de la demande d'une subvention faite par la commune de Saint-Céré et des observations que M. de Lamaze, conseiller général de ce canton, a développées dans le sein de la commission où il a été appelé ; et, résumant l'avis de la commission des travaux publics, après avoir signalé les incidents qui s'y sont produits, il déclare que, prenant en considération l'étendue des souscriptions volontaires faites par les habitants de la ville de Saint-Céré (1,350 fr.) et les sacrifices que s'impose la commune (1,000 fr.), la commission propose d'accorder à la commune de Saint-Céré une subvention de 1,500 fr.

M. Sérager demande la parole, et dit qu'il n'entend pas s'opposer à ce qu'il soit accordé à la ville de Saint-Céré une partie du crédit de 2,000 fr. pour l'établissement de son bureau télégraphique, mais il pense que la commission aurait dû, dans ses propositions réserver une plus large part pour les autres communes du département qui voudraient aussi à leur tour établir un bureau télégraphique, il ajoute que la ville de Martel notamment a déjà voté, pour cette destination, une somme de 1,200 fr., que des souscriptions particulières l'ont élevé à 1,700 fr., et qu'une demande de secours sera par elle incessamment adressée au Conseil général, ou à la commission départementale, il ne serait donc pas d'une bonne justice distributive de donner tout ou presque tout à une commune et de ne réserver presque rien pour les autres.

M. de Lamaze demande la parole. Il remercie la commission des travaux publics d'avoir bien voulu tenir compte de ses observations ; il déclare que quelque urgence qu'il y ait dans la circonstance à ce que la subvention la plus étendue soit accordée à la ville de Saint-Céré, n'avoir rien à ajouter aux conclusions que vient de prendre M. le rapporteur, conclusions qu'il se borne à approuver et à appuyer purement et simplement.

Répondant aux observations de M. Sérager, M. de Lamaze croit qu'elles ne doivent pas être prises en considération par plusieurs motifs qui lui paraissent péremptoires ; d'abord M. l'inspecteur des lignes télégraphiques signale dans son rapport l'état défectueux dans lequel se trouve le réseau cantonal du département, il exprime le vœu qu'en vue de cette extension si désirable, le conseil général vote une allocation destinée à venir en aide aux communes qui s'imposent des sacrifices. Cette manière de voir de M. l'inspecteur est partagée par l'assemblée qui a porté dans son budget un crédit de 2,000 fr. ; mais ne serait-ce pas s'éloigner du but qu'elle se propose d'atteindre, si, entrant dans la voie qu'indique M. Sérager, elle scindait ce crédit en portions si petites, que pas une commune qui recevrait une subvention ne serait, malgré cela, en mesure de créer sa station télégraphique, n'ayant pas une somme suffisante. Ne vaudrait-il pas mieux procéder par ordre de mérite, plutôt que d'allouer des secours insuffisants qui seraient sans profit ? En ce qui concerne la commune de Saint-Céré, par exemple, M. de Lamaze déclare qu'il vaut beaucoup mieux ne rien lui accorder qu'une somme modique qu'elle ne pourrait utiliser. La station télégraphique ne peut être créée qu'à la condition qu'on lui allouera la somme de 1,500 fr. au moins, proposée par la commission, somme qui complètera, ou à peu près, ce qui lui manque pour faire face aux frais d'installation ; ce déficit ne pouvant être comblé d'aucune autre manière, toutes les ressources étant épuisées.

En second lieu, ajoute M. de Lamaze est-il possible que la proposition de M. Sérager puisse faire obstacle à la ratification par l'Assemblée des conclusions de la commission des travaux publics ? Où est la demande régulière de la commune de Martel, où sont les pièces justificatives des sacrifices qu'elle s'impose ? Que coûtera sa station télégraphique, quel secours lui faut-il ? elle n'en sait rien elle-même encore, n'ayant pas fait étudier les travaux à effectuer. La subvention dont elle a besoin peut être plus grande ou plus faible, n'est-il pas dans son intérêt de sursoir, plutôt que de s'exposer à recevoir une allocation qui serait insuffisante ? D'autres communes sont dans une situation identique, les conseillers généraux du canton où elles sont situées l'ont annoncé. En présence de l'intention manifestée par le Conseil général de venir en aide, dans la mesure de ses moyens, aux communes qui à l'avenir, comme par le passé, s'imposent des sacrifices et feront des demandes fondées, pour créer chez elles des bureaux de télégraphie, la commune de Martel ne trouvera-t-elle pas l'année prochaine, comme St-Céré cette année, le département tout disposé à lui venir en aide !

M. Sérager confiant dans l'espoir qu'une demande ultérieure de subvention, faite par la commune de Martel, sera favorablement accueillie, retire sa proposition.

Le Conseil général adopte les conclusions de la commission des travaux publics, et accorde à la commune de St-Céré une subvention de quinze cents francs, qui sera prise sur le budget rectificatif de 1873.

(A suivre.)

M. Desmages, curé de Vidailac, et M. Arthoux, curé de Pailhas, sont morts le 27 août.

Par décision de Mgr :

M. Faure, vicaire de Castelnaud, a été nommé vicaire du Vigan ;

M. Lauda, vicaire de Trespoux, a été nommé vicaire de Castelnaud ;

M. Vanel, curé de Lunegarde, a été nommé curé de Trespoux.

Un décret du président de la République porte que, les grains et farines importés soit par terre, soit par navires français ou par navires étrangers, sont exemptés de la surtaxe de pavillon et de la surtaxe d'entrepôt édictées par les articles 1 et 3 de la loi du 30 janvier 1872.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire leur rappelant les instructions de ses prédécesseurs pour prévenir toute manifestation à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre.

Le ministre a recommandé aux préfets d'assurer plus complète et plus stricte que jamais l'exécution de ces instructions.

On nous écrit de Souillac :

Le 22 de ce mois, un malheureux événement est arrivé dans une filature, à Souillac. Un ouvrier mécanicien, de Gourdon, a eu un bras cassé en deux endroits, en passant une courroie de transmission. L'amputation de ce membre a eu lieu le lendemain.

On écrit de Payrac :

Un bien triste événement à enregistrer de Loupiac, canton de Payrac. Le 24 de ce mois, la nommée Rougié (Elizabeth), épouse Bourdet, de la commune de Loupiac, gardant dans son champ un troupeau de moutons, a été frappée par le fluide électrique et est morte instantanément.

On nous écrit de Frayssinet :

Notre canton a été bien éprouvé par l'orage du 26 août. Dans les communes suivantes les ravages sont considérables et peuvent s'évaluer ainsi : Concorés, 20,000 fr. ; Frayssinet, 2,000 fr. ; St-Chamarand, 20,000 fr. ; St-Germain, 4,000 fr.

On nous écrit de St-Céré :

La distribution solennelle des prix, faite aux élèves de l'institution libre, ouverte à St-Céré depuis dix-huit mois, a eu lieu jeudi 21 août.

Les élèves ont donné la Malédiction, en trois actes, tirée du théâtre moral de M. C. T. P. Lévêque. Cette pièce a été rendue à la satisfaction générale.

Un public nombreux composé des habitants de la ville et des communes environnantes encombra la cour spacieuse dans laquelle avait été dressé un théâtre.

M. de Colomb, juge de paix, a couronné cette fête de famille par l'allocution suivante. Nous remercions ce digne magistrat des doux souvenirs qu'il nous a rappelés. Puissent se réaliser les vœux qu'il forme pour la prospérité de notre nouvel établissement.

Messieurs,

Cédant à de gracieuses instances, j'ai dû accepter la délicate mission de prendre aujourd'hui la parole dans cette enceinte. Cette mission due aux fonctions que j'occupe, votre bienveillante indulgence me la rendra facile, j'ose l'espérer, et c'est sur elle que je compte.

Je ne viens pas faire l'éloge de l'établissement qui nous donne aujourd'hui cette belle fête, et du digne maître qui le dirige ; non, cet éloge est inutile, il est dans toutes vos bouches et votre présence ici, prouve assez qu'il est dans vos pensées. D'ailleurs le meilleur éloge d'une œuvre n'est-il pas son succès, et les nombreux élèves qui viennent de nous charmer par leurs récits, n'affirment-ils pas ce succès bien mieux que mes paroles. Seulement, qu'il me soit permis de lui souhaiter à cet établissement nouveau par son chef, mais ancien par lui-même ; à cet établissement où nous avions autrefois des amis que nous regrettons, où beaucoup d'entre nous ou d'entre nos fils ont été élevés, qu'il me soit, dis-je permis, de lui souhaiter une longue et durable prospérité, une prospérité qui assure son existence et donne, pour longtemps, au pays une institution qui marchant de concert avec les autres, distribuera elle aussi à nos enfants les bienfaits de l'instruction. Ah ! mes jeunes amis, profitez-en de cette instruction qui de plus en plus vient se mettre à la portée

de tous et qui, un jour, je l'espère, ne fera défaut à personne. Songez que, sans elle, dans toute société civilisée, on est bien peu de chose ; que c'est elle qui nous apprend à être honnête homme ; que c'est elle qui ouvre tous les horizons ; que c'est elle qui nous range tous sous le même niveau, qui fait disparaître toutes les différences de condition et qui ne crée plus qu'une seule caste, si caste il y a, la caste des intelligences, la caste des hommes de bien !... Intelligence, instruction, vertus, trois parties d'un tout qui ne doivent pas marcher l'une sans l'autre et qui seules doivent élever l'homme et être ses marques distinctives...

Mais pour les obtenir ces marques, il faut aimer le travail, le travail auquel la loi divine nous a tous astreints depuis le plus grand jusqu'au plus petit ; le travail, ce pain béni que Dieu multiplie tous les jours le travail qui vous donnera à vous, enfants, aujourd'hui la science, le savoir ; plus tard le bien-être, la considération, toujours la paix de la conscience. Travaillez enfants ! travaillez afin qu'un jour, devenus hommes, vous soyez estimés par les autres, afin que vous puissiez vous rendre utiles au pays qui a besoin de vous tous. Ne vous laissez pas arrêter par quelques difficultés, vous en trouverez de bien plus graves hélas ! et de bien plus amères dans la vie. Travaillez maintenant, travaillez toujours, restez vertueux, restez honnêtes. Souvenez-vous que vous vous devez aux hommes et que vous aurez à rendre compte à Dieu de la vie qu'il vous a donnée, et plus tard, je vous l'assure, vous serez récompensés de vos efforts, comme vous allez l'être tout à l'heure de votre travail de l'année.

Le préfet de la Drôme vient de suspendre pour deux mois le maire de Teyssièrre et celui de Combouin.

Le premier, à la suite de dénonciations calomnieuses contre une institutrice, avait congédié celle-ci et s'était cru en droit de faire fermer l'école.

Le maire de Combouin s'était associé, avec le garde champêtre et le garde forestier, à des scènes de violence à la porte du presbytère, et à des menaces grossières proférées contre le curé du village.

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien se mettre au courant sitôt cet avis reçu. Il importe, vu le développement que prennent nos livres de souscription, qu'il n'y ait pas de retardataires et que les abonnements soient payés d'avance : c'est le seul moyen, pour l'abonné, de s'assurer le service régulier du Journal.

Nos souscripteurs répondront certainement à cette invitation. Ils voient les sacrifices que nous nous imposons pour les tenir au courant des nouvelles ; ils ne voudront pas nous imposer encore des frais de recouvrement, qu'à l'avenir nous serions obligés de leur faire supporter.

Dernières nouvelles

On écrit de Versailles, 1^{er} septembre :

Le maréchal de Mac-Mahon partira après demain pour Montargis, après avoir présidé le matin le conseil des ministres au palais de l'Elysée. Il reviendra les mercredi et les samedi présider à l'Elysée le conseil des ministres.

Le choix entre Versailles et Compiègne pour être le siège du conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine n'est pas encore définitivement arrêté.

Jusqu'ici dans les modifications diplomatiques qui pourront survenir, il n'y a guère que la nomination du duc Decazes à Londres qui paraisse certaine. Le maintien du général Le Flô à Saint-Petersbourg semble probable.

Il est inutile de démentir la nouvelle prétendant que M. Nigra aurait annoncé au duc de Broglie, que l'Allemagne et l'Italie déclareraient immédiatement la guerre à la France, si la restauration du comte de Chambord n'était pas suivie d'une reconnaissance immédiate de l'unité italienne.

Bourse de Paris.

Paris, 2 Septembre 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 5 p. % and values (57,75; 83,50; 91,80; 91,35)

ANNONCES

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésicière Du Barry, de Londres.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésicière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit :

« Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la Revalésicière que Du Barry a introduite en Europe ; ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complètement in-

connus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc.

Cure n° 62,845.

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 nov.

Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésicière Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésicière Chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien.

Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL N° 1592. — 30 Août 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures :

Correspondance d'Espagne ; — La toilette japonaise ; — A propos de l'ouverture ; — Notes sur l'Irlande : le comité Antrim et Dun-Luce Castle ; — La frégate cuirassée Le Suffren. — La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Bigarrures anecdotiques : l'esprit de parti (suite). — Histoire de la colonne, par M. Jules Demen-the (troisième article). — Revue comique du mois, par Bertall. — Bulletin bibliographie. — Échecs. Gravures : Evénement d'Espagne : un poste d'insurgés surveillant l'entrée de la rade de Carthagène ; — Une séance du Comité insurrectionnel dans la cathédrale de Valence. — La toilette japonaise, d'après le tableau de M. Firmin Girard. — A propos de l'ouverture. — Irlande : la Dun-Luce. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Le navire cuirassé Le Suffren, de la marine nationale. — Rébus.

Bulletin de la Société de Géographie.

SOMMAIRE :

I. — Mémoires et Notices.

Charles Maunoir. — Rapport sur les travaux de la Société de géographie, et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1872.

II. — Communications.

Jules Marcou. — Sur une seconde édition de sa carte géologique de la Terre.

III. — Comptes-rendus d'Ouvrages.

J. Codine. — The life of prince Henry of Portugal surnamed the navigator, by Richard Henry Major (suite).

IV. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances.

Ouvrages offerts à la Société.

Table des matières du tome V (6^e série).

Carte.

Esquisse du pays à l'est de la mer Gaspéenne et de mer d'Aral.

Catalogue de la bibliothèque de la Société, feuille 15.

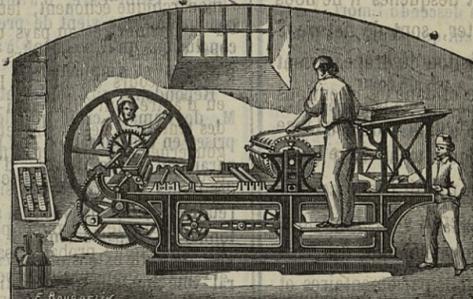
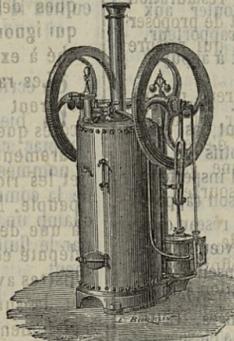
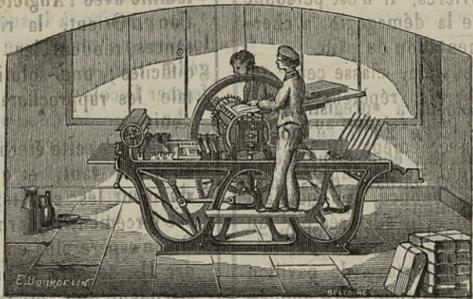
Tous les modèles de pianos des Manufactures de Philippe H. HERZ neveu et Co, se trouvent dans les salons de J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, Toulouse.

La Chronique de St-Céré, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'Académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton

SPECIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

- Journaux — Labels — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

- Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

A céder de suite pour cause de départ

La LIBRAIRIE religieuse, classique et littéraire

DE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père, sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce, d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.

Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse. Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie

- Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18. 1 fr. »
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 1^{re} partie agriculture. — 1 vol. in-12. 2 fr. »
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 2^e partie Commerce. — 1 vol. in-12. 3 fr. »

Papeterie. — Commission en librairie.

Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon



ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais
DOSAGE GARANTI : 10 à 12 0/0 d'azote, 10 à 12 0/0 d'acide phosphorique assimilable
Prix : 30 fr. les 100 kilos, 1 livrable à Bondy
FACILITÉ DE PAIEMENT
TH. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur

CAHORS

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

A l'établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douche de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre, Théâtre et Concerts au Casino. — Muséum dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

A Cahors, chez M. DULAC, pharmacien.

Chez M. VINEL, pharmacien-droguiste.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.

GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez CONTOU, boulanger,

rue St-James, à Cahors.